



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 8 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Alain GUÉRINET, Maire.

Etaient Présents : 23

Mesdames et Messieurs : Alain GUÉRINET - Hubert CABORDEL - Ingrid TUQUET - Fabien DELVALLET - Caroline MARTIN - Claude BAUDSON - Virginie COUTURE - Florence MICHEL - Sébastien GOURDAIN - Timothée CHILTE - Jean-Claude DAUTOIS - Monique PRECHEY - Ladislav JAKOVAC - Laure ROUX - Josiane VANDRIESSCHE - Stéphane GENNARINO - Gérald MERLE - Virginie BAUDSON - Bertrand VANDEWALLE - Joël WYON

Absents : 4

Mesdames et Monsieur : Julie GAILLARD - Sandrine GRESSIER - Mélissa MANESSE - Thomas BERTRAND

Pouvoirs : 1

Monsieur BERTRAND donne pouvoir à Monsieur DELVALLET

Secrétaire de séance : Monsieur Pierre-Bernard MSIKA

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Nombre de Conseillers présents : 23

Nombre de Conseillers votants : 24

Date de convocation : 02 Mars 2021

Date d'affichage : 02 Mars 2021

La séance est ouverte à 20h00, séance publique retransmise sur la page facebook de la commune dans le cadre du couvre-feu et de l'état d'urgence sanitaire.

ORDRE DU JOUR

CONSEIL MUNICIPAL :

- ✓ 1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 04 décembre 2020
- ✓ 2/ Commission municipales : ouverture des commissions aux membres extérieurs
- ✓ 3/ Prévention de la radicalisation : charte de confidentialité

FINANCES LOCALES :

- ✓ 4/Autorisation préalable de dépenses d'investissement en l'attente du vote du budget 2021
- ✓ 5/Participation aux frais de scolarité dans les écoles extérieures
- ✓ 6/ Demande de subvention exceptionnelle USCM
- ✓ 7/ Demandes de subvention exceptionnelle des écoles
- ✓ 8/Demandes de subventions : Réfection de voirie rue de Blaincourt (2^{ème} phase), équipement numérique et informatique des écoles, aire de jeux

Séance du 08 Mars 2021

Alain GUÉRINET

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00.

Il informe les membres du conseil municipal que la séance est diffusée en direct sur la page Facebook de la commune afin d'assurer l'accès du public aux débats du conseil municipal durant la période de couvre-feu.

Monsieur le Maire liste les pouvoirs, constate que le quorum est atteint et que le conseil municipal peut valablement délibérer.

Monsieur le Maire propose de respecter une minute de silence suite au décès de Monsieur Olivier DASSAULT, député de l'Oise, le 07 mars 2021.

Monsieur le Maire remet, à l'occasion de la séance du conseil municipal les écharpes tricolores aux maires-adjoints.

Monsieur le Maire présente les actions qu'il a menées depuis le conseil municipal du 04 Décembre 2020.

I. CONSEIL MUNICIPAL :

1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Décembre 2020

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée délibérante le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Décembre 2020.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 04 Décembre 2020 est adopté l'unanimité.

2) Délibération n° 2021-001 : Commissions municipales : ouverture des commissions aux membres extérieurs

Dans le cadre de l'ouverture des commissions municipales à des membres extérieurs à l'organe délibérant, il appartient à chaque commission, sous les directives du Maire, de se positionner sur ce point et de définir le nombre et les critères que les candidats potentiels extérieurs devront remplir pour pouvoir participer aux travaux des commissions concernées.

Monsieur le Maire a proposé lors de la séance du conseil municipal du 04 décembre 2020 de désigner dans chaque commission :

2 personnes extérieures pour la liste « Un nouvel horizon »

1 personne extérieure pour la liste « 100% ciroise »

1 personne extérieure pour la liste « Cires-Tillet : l'avenir nous rassemble »

Cette proposition a été entérinée par délibération du Conseil Municipal. Monsieur le Maire a invité les personnes extérieures à faire part de leur candidature avant le 31 janvier 2021.

Les candidatures suivantes ont été adressées :

29/07/2020 : la liste un nouvel horizon présente la candidature de Monsieur Laurent MOULD pour participer à la commission « Sécurité, Infrastructure, Voirie ».

22/09/2020 : la liste un nouvel horizon présente la candidature de Monsieur Antonin DELAVITTE pour participer à la commission « Education, Culture, Communication ».

23/10/2020 : la liste un nouvel horizon présente la candidature de Monsieur Jean-Paul FRAYSSE pour participer aux commissions « sécurité, infrastructure, voirie » et « commerces, cadre de vie, concertation avec les habitants et développement durable ».

30/11/2020 : la liste 100% ciroise, présente la candidature de Monsieur Jérôme MAGNIER pour participer aux commissions « Vie associative, Sport, Evènementiel » et « Education, Culture, Communication ».

03/12/2020 : la liste un nouvel horizon présente la candidature de Monsieur Vincent AUBRY pour participer à la commission « Travaux, Urbanisme, Cimetière ».

07/01/2021 : la liste un nouvel horizon présente la candidature de Monsieur Brice GUEROUT pour participer à la commission « Cadre de vie, commerces, concertation avec les habitants et développement durable ».

12/01/2021 : la liste Cires-Tillet : l'avenir nous rassemble, présente les candidatures de Monsieur Jean-Marc VIAR à la commission « Travaux, Urbanisme, Cimetière »
Madame Céline PAGLIERO à la commission « Vie Associative, Sports, Evènementiel »

Monsieur le Maire propose en conséquence d'intégrer ces personnes extérieures aux commissions citées ci-dessus.

Le conseil municipal, **à l'unanimité,**

VALIDE les candidatures des personnes citées ci-dessous pour intégrer les commissions municipales.

AUTORISE le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

3) Délibération n°2021 - 002 : Prévention de la radicalisation : signature d'une charte de confidentialité

Une convention cadre de partenariat signée par le Premier ministre avec l'Association des maires de France le 19 mai 2016 prévoit dans son article 4 que « avec l'accord du procureur de la République, le préfet peut informer le maire des situations de radicalisation concernant le territoire de sa commune. Les maires peuvent proposer au préfet un accompagnement de certaines personnes en voie de radicalisation et conduire des actions dans le cadre de dispositifs communaux ou intercommunaux ».

Afin de renforcer l'action des services de renseignements dans la lutte contre la radicalisation, la remontée des signalements est primordiale. En tant qu'acteurs de proximité, les maires sont les mieux identifiés pour signaler les signaux faibles de radicalisation.

Séance du 08 Mars 2021

Alain GUÉRINET

Les Maires peuvent disposer d'informations sur la radicalisation dans leurs communes. Une information générale non nominative peut-être partagée dans les réunions restreintes des Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) ou Conseils Intercommunaux (CISPD) voire avec quelques élus du conseil municipal. Pour obtenir des informations nominatives sur les individus radicalisés qui éventuellement résident sur la commune, le maire doit signer une charte de confidentialité qui définit les conditions de délivrance de ces informations. La charte est également signée par le Procureur de la République compétent pour la commune et par le chef de service concerné. Toute information qui pourrait être diffusée au Maire est donc validée par ces personnalités.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer la charte de confidentialité.

Monsieur CHILTE demande s'il y aura une évaluation annuelle. Monsieur le Maire répond qu'il va se rapprocher de la Préfecture afin de connaître les modalités de l'évaluation.

Le conseil municipal, à la majorité (23 voix pour, 1 voix contre (Mr Bertrand)),

AUTORISE le Maire à signer la charte de confidentialité pour la prévention de la radicalisation et tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

I. FINANCES LOCALES :

4) Délibération n°2021-003 – Autorisation préalable de dépenses d'investissement en l'attente de vote du budget 2021

L'article L.1612-1 du C.G.C.T prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'est pas voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale peut jusqu'à l'adoption de ce budget, mettre en recouvrement les recettes et engager les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En revanche, l'assemblée délibérante doit autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif, **dans la limite du quart** des crédits **ouverts** au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, aux mouvements d'ordre et aux dépenses imprévues.

Au regard de ces informations, il vous est proposé d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2021, les dépenses d'investissement dans la limite de **34 300,00 €** selon le détail suivant :

- Total dépenses d'investissement = 555 091.00 €
- - Dépenses imprévues = 0.00 €
- - Mouvements d'ordre = 0.00€
- - Déficit d'investissement reporté = 204 118.00 €
- - Capital de la dette = 213 771.00 €
- Total = 137 202.00 € * 25% = **34 300.00 €**

Montant de la possibilité d'ouverture de crédits 137 202,00 € * 25% = 34 300,00 €

Affectation détaillée de cette ouverture de crédit :

Programme 9000001628 – Eclairage public –

Article : 2152 – Installation de voiries – fonction 814 -----→ 2 500.00 €
(remplacement candélabre accidenté)

Programme 4464 – signalisation –

Article : 2152 – Installation de voiries – fonction 822 -----→ 2 000.00 €
(Remplacement panneaux accidentés)

Programme 89628 - Cimetière –

Article : 21316 – Equipements du cimetière – fonction 26 -----→ 27 500.00 €
(travaux de reprise de concessions et mur de clôture)

Soit un total de 32 000,00 €

Monsieur GOURDAIN souhaite savoir si le candélabre accidenté sera remplacé par une technologie LED. Monsieur CABORDEL répond par l'affirmative.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, 1^{er} adjoint en charge des finances, **à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à engager, liquider et mandater, avant le vote du budget 2021, les dépenses d'investissement à venir dans la limite de **34 300.00 €** sur l'ensemble des programmes précédemment énumérés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

5) Délibération n°2021-004 et 2021-005 : Participation aux frais de scolarité dans les écoles extérieures

L'article L.212-8 et les articles R.212-21 à 23 du code de l'éducation stipule que « lorsque les écoles maternelles, les classes enfantines ou écoles élémentaires publiques ou privées sous contrat d'association d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune de résidence est tenue, de participer aux dépenses de la commune d'accueil ».

La répartition des charges s'opère en principe sur la base d'un accord librement consenti entre les communes concernées.

Il s'avère que plusieurs enfants Cirois sont scolarisés dans des communes extérieures et il convient de s'acquitter des frais de scolarité fixés par l'assemblée délibérante des collectivités concernées.

Les communes de Nogent-sur-Oise et Persan ont adressé des conventions relatives aux frais de scolarité des enfants Cirois.

Considérant qu'il convient de formaliser les demandes de dérogations scolaires par un accord écrit sous la forme d'une convention afin de pouvoir régler les frais de scolarité, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à signer ces conventions sur la base des informations détaillées dans le tableau ci-dessous.

Séance du 08 Mars 2021

Alain GUÉRINET

Commune	Nogent sur Oise	Nogent sur Oise	Persan
Année scolaire	2019/2020	2019/2020	2020/2021
Frais de scolarité	922 €	922 €	Barème annuel de l'Union des maires du Val d'Oise Ecole primaire : 459,49 € Ecole maternelle : 668,50 €
Justificatif dérogation scolaire	Article L.212-8 du code de l'éducation nationale	Accord participation frais scolarité	
Enfant(s)	Mylan DELAHAYE JEAN (CE1)	Khyllian SAINT-HILAIRE (CM1)	Timéo LHOMME (PS) et Kyllian LHOMME (CM2)
Renouvellement	convention établie au titre de l'année 2019/2020 et renouvelable chaque année jusqu'à la radiation de l'enfant	convention établie au titre de l'année 2019/2020 et renouvelable chaque année	convention applicable pour la rentrée scolaire 2020/2021, conclue pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction deux années consécutives

Il convient d'autoriser la signature des conventions adressées par les communes de Nogent-sur-Oise et Persan et le règlement des frais de scolarité correspondants :

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture et de la communication, à l'unanimité.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec la commune de Nogent-sur-Oise et avec la commune de Persan relatives aux frais de scolarité des enfants accueillis dans des écoles extérieures à la commune et toutes les pièces relatives à ces décisions.

APPROUVE la participation aux frais de scolarité des communes ci-dessus,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget,

6) Délibération 2021-006 : Décision budgétaire : Demande de subvention exceptionnelle USCM

L'U.S.C.M. (Union Sportive Cires-Lès-Mello) a déposé en date du 12 Janvier 2021 une demande de subvention pour les frais d'éclairage du stade Henri Bailly accompagnée de la facture reprenant les consommations électriques au titre de l'année 2020.

La facture annuelle de l'éclairage s'élève à 1 366,67 €.

Comme chaque année, il est d'usage que la Commune participe à cette dépense et prenne en charge 95 % du coût des frais d'éclairage du stade Henri Bailly. Il ne reste donc plus que 5% des frais d'électricité à régler par l'association.

Il est donc proposé de délibérer sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour prise en charge partielle de ces frais d'électricité selon le calcul suivant :

Montant de la facture 2020 : 1 366,67 € * 95%	=	1 298,34 €
Montant de la subvention à régulariser	=	1 298,34 €
Arrondi à	=	1 299,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Ingrid TUQUET, Maire-adjoint en charge de la vie associative, des sports et de l'évènementiel, à l'unanimité,

Monsieur VANDEWALLE demande s'il y a eu une baisse d'activité en 2020. Monsieur le Maire confirme.

DECIDE l'attribution à l'U.S.C.M d'une subvention exceptionnelle correspondant à la prise en charge de 95% des frais d'éclairage du stade Henri Bailly soit un montant de 1 299,00€.

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

7) Demandes de subvention exceptionnelle des écoles

Délibération n°2021-007 : Ecole maternelle du Tillet

Les enseignants ont programmé un projet autour de la Ferme de mars à juin 2021. Plusieurs temps forts sont prévus afin d'étudier les animaux de la ferme, les engins de la ferme et l'importance de l'eau dans une ferme.

Vu le contexte sanitaire, les enseignants ont pris la décision de ne pas prévoir de sortie de fin d'année car trop d'incertitudes. Soucieux de vivre des moments forts avec les élèves et de monter des projets malgré le contexte, ils ont souhaité faire intervenir le lundi 29 Mars 2021 à l'école la ferme pédagogique de Tiligolo.

La ferme se déplace avec : 1 chèvre, 1 chevreau, 1 agneau, 1 petit cochon, 1 oie, 2 poules, 1 coq, 2 canards, des canetons et des lapins.

Le matin, un spectacle est prévu. Il respectera les règles du protocole sanitaire. L'après-midi, 1 atelier où chaque enfant apprendra à traire une chèvre et ils fabriqueront du fromage avec le lait obtenu.

Coût de leur intervention : 790 euros soit 14 euros par enfant.

Lors du conseil d'école du 06 novembre 2020, la directrice de l'école a sollicité une subvention exceptionnelle de la commune.

Séance du 08 Mars 2021

Alain GUÉRINET

Habituellement la commune subventionne le transport relatif aux sorties scolaires (250 € par classe soit 750 € pour les 3 classes maternelles) cependant avec la crise sanitaire les sorties extérieures ne peuvent avoir lieu, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge le spectacle prévu le 29 mars prochain.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture et de la communication, à l'unanimité,

Madame BAUDSON indique qu'il a été voté une subvention supérieure de 40 € que le montant maximum. Il est nécessaire d'être vigilant et de préciser aux enseignants qu'il s'agit d'une décision exceptionnelle

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 790 € à l'école maternelle du Tillet,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

Délibération n°2021 – 008 : Ecole maternelle du groupe scolaire Jean de la Fontaine

L'école maternelle Jean de la Fontaine a proposé le 3 décembre dernier un spectacle de Marionnettes aux enfants dans le cadre des fêtes de Noël.

Le coût du spectacle s'est élevé à 440 € (530 € - 90 € financés par l'UNAAPE). Lors du conseil d'école du 19 janvier 2021, la directrice de l'école a sollicité une subvention exceptionnelle de la commune.

Habituellement la commune subventionne le transport relatif aux sorties scolaires (250 € par classe soit 1000 € pour les 4 classes maternelles) cependant avec la crise sanitaire les sorties extérieures n'ont pu avoir lieu, c'est pourquoi Monsieur le Maire propose au conseil municipal de prendre en charge le spectacle qui s'est déroulé le 3 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture et de la communication, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'une subvention exceptionnelle de 440 € à l'école maternelle Jean de la Fontaine,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous actes et pièces se rapportant à cette affaire.

8) Demandes de subvention – Réfection de voirie rue de Blaincourt (2^{ème} phase) et équipement numérique et informatique des écoles, aire de jeu

Délibération 2021-009 : Réfection de voirie rue de Blaincourt (2^{ème} phase)

Ce point a été évoqué lors du conseil municipal du 04 décembre 2020 et le dossier de subvention a été déposé en janvier 2021 auprès du Conseil Départemental et de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

La Préfecture par mail du 25 janvier demande à la commune de prendre une nouvelle délibération ne faisant pas apparaître de montant estimatif de travaux.

En effet il a été évoqué le 4 décembre un montant de travaux estimés à 125 450 € et le chiffrage définitif établi en janvier 2021 et qui apparaît dans le dossier s'élève à 125 433 €.

Il convient de prendre une nouvelle délibération.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hubert CABORDEL, 1^{er} adjoint en charge des travaux, **à l'unanimité,**

DECIDE de réaliser cette opération de requalification de la voirie et mise aux normes PMR de la rue de Blaincourt (2ème phase).

SOLLICITE une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux,

SOLLICITE une subvention auprès du conseil départemental de l'Oise,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Délibération n° 2021-010 : Equipement numérique des écoles

La commune souhaite moderniser les supports pédagogiques à destination des écoles en dotant les écoles primaires d'équipement numériques interactifs (VPI).

L'équipement en VPI de 5 classes primaires sur le groupe scolaire Jean de la Fontaine et d'une classe primaire au Tillet s'élèverait à 25 650 € H.T. (montant prévisionnel).

Cette acquisition permettrait à 138 enfants primaires de bénéficier de cette méthode d'apprentissage innovante et d'améliorer sensiblement les conditions d'enseignement des professeurs.

La commune souhaite solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental (33 à 50%) et de l'Etat (DETR/Education nationale : montants de subvention non connus à ce jour).

L'acquisition et l'installation du matériel est envisagée fin août/début septembre 2021, une fois les subventions accordées par l'ensemble des financeurs.

Une classe de l'école primaire du Tillet et deux classes du groupe scolaire Jean de la Fontaine sont déjà équipées en VPI. 3 autres classes seront équipées conjointement aux travaux de reconstruction de l'école primaire du Tillet.

Monsieur GOURDAIN demande s'il ne serait pas préférable d'acheter des écrans numériques interactifs au lieu des video projecteurs interactifs.

Monsieur le Maire souligne qu'il n'est pas possible d'écrire sur un écran interactif et que celui-ci nécessite un support roulant.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture et de la communication, **à l'unanimité,**

SOLLICITE L'Etat pour l'obtention d'une subvention au taux maximum au titre de la programmation DETR 2021/FSIL 2021

SOLLICITE Madame la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale pour l'obtention d'une subvention au taux maximum

Séance du 08 Mars 2021

Alain GUÉRINET

SOLLICITE le Conseil départemental de l'Oise pour l'obtention d'une subvention au taux maximum au titre de la programmation 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Délibération n° 2021-011 : Equipement informatique des écoles

La commune souhaite doter les directions de chaque école de matériel informatique.

En effet le matériel actuel provenant pour la plupart de don d'associations aux écoles est devenu obsolète et nécessite des interventions régulières de la société en charge de la maintenance informatique pour continuer tant bien que mal à fonctionner.

Le devis estimatif du matériel informatique s'élève à 3 450 H.T €. Les acquisitions seront réalisées dès l'obtention de l'ensemble des subventions.

Monsieur le Maire souhaite profiter des subventions du Conseil Départemental et de l'Etat pour renouveler le matériel. Le Conseil départemental pourrait intervenir à hauteur de 33 à 50% pour le changement de matériel de plus de 5 ans. Le taux de subventionnement de l'Etat (DETR/éducation nationale) n'est pas connu à ce jour.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture et de la communication, **à l'unanimité,**

SOLLICITE L'Etat pour l'obtention d'une subvention au taux maximum au titre de la programmation DETR 2021/FSIL 2021

SOLLICITE Madame la Directrice des Services Départementaux de l'Education Nationale pour l'obtention d'une subvention au taux maximum

SOLLICITE le Conseil départemental de l'Oise pour l'obtention d'une subvention au taux maximum au titre de la programmation 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Délibération n° 2021-012 : Demande de subvention pour l'installation d'une aire de jeux à l'école maternelle Jean de la Fontaine

L'aire de jeux située dans la cour de l'école maternelle est régulièrement réparée et rénovée par les services techniques. Le rapport annuel de la société en charge des contrôles de conformité et de sécurité, fait apparaître le 14 décembre 2020 un état jugé non satisfaisant.

C'est pourquoi Monsieur le Maire propose de procéder à son remplacement et de solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

Le coût estimatif de l'aire de jeux est estimé autour de 8000 € (structure et surface de protection au sol). L'idée est de choisir un sol coulé.

Monsieur VANDEWALLE indique qu'une dalle avait déjà été installée.

Monsieur DAUTOIS demande de quand date l'équipement actuel. Monsieur DELVALLET répond qu'il a plus de 20 ans.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Fabien DELVALLET, Maire-adjoint en charge de l'éducation, de la culture et de la communication, **à l'unanimité,**

SOLLICITE L'Etat pour l'obtention d'une subvention au taux maximum au titre de la programmation DETR 2021/FSIL 2021

SOLLICITE le Conseil départemental de l'Oise pour l'obtention d'une subvention au taux maximum au titre de la programmation 2021

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VANDEWALLE demande si le budget sera voté lors du conseil municipal le 31 mars.

Monsieur CABORDEL répond que suite à la rencontre le 2 mars du receveur de la Trésorerie de Méru qui a confirmé le retard pris par ses services dans la validation des comptes et la fourniture du compte de gestion avec la fermeture des trésoreries et le transfert des données comptables, que le budget sera plutôt voté aux alentours du 15 avril. La séance du 31 mars sera consacrée au Débat d'Orientations Budgétaires.

Monsieur CHILTE souligne que les infirmières du centre de soins exercent dans les villages voisins et demandent si une subvention est versée par ces communes.

Monsieur le Maire confirme qu'une subvention de 0,50€ par habitant est demandé aux maires des communes alentours par le biais d'un courrier envoyé dans les mairies.

Monsieur CABORDEL ajoute que les subventions des autres communes sont symboliques. Les dépenses et les recettes du CCAS s'équilibrent. La subvention de la mairie pour le CCAS sert au financement du repas des aînés et des colis de fin d'année et pas à l'activité du centre de soins.

Monsieur DAUTOIS signale que les alentours des conteneurs à verre sont pris pour une déchetterie. Une multitude de déchets y sont déposés. Les riverains nettoient mais un ras-le-bol s'installe. Les services techniques vont être sollicités pour passer plus régulièrement. Une publication sera également rédigée afin de faire cesser ses incivilités.

Monsieur JAKOVAC explique qu'une pétition de 15 personnes contre les joueurs de pétanque a été rédigée. Monsieur JAKOVAC indique que les boullites jouent environ 2h par jour et que lui-même assure le nettoyage du terrain tous les 2 jours.

Monsieur DAUTOIS confirme qu'un courrier signé des riverains a été adressé à la mairie. Monsieur le Maire lit le courrier. Les auteurs du courrier sont des nouveaux propriétaires

Madame BAUDSON rappelle que l'aire de jeu a été installée à cet endroit pour permettre aux assistantes maternelles de venir à pieds.

Monsieur VANDEWALLE souligne que les activités liées à l'aire de jeu et au terrain de boules se déroulent dans la journée et que s'il n'y a plus rien demain cela sera pire.

Monsieur MANZANO souhaite savoir ce qui sera fait pour diminuer la vitesse dans le hameau du Tillet.

Monsieur BAUDSON rappelle que 2 stops ont été supprimés, remettant ainsi en place les priorités à droite. La route est également en zone 30 jusque la chapelle. Il ajoute qu'à part la répression, il n'y a pas beaucoup

Séance du 08 Mars 2021

Alain GUÉRINET

de solutions. Les gendarmes réalisent des contrôles radars mais ne peuvent pas être présents tous les jours.

Monsieur BAUDSON ajoute qu'il a sollicité la Préfecture pour l'installation d'un radar tourelle mais il n'a pas obtenu de réponse pour le moment. Il va solliciter la gendarmerie pour réaliser davantage de contrôles.

Monsieur BAUDSON informe qu'il a assisté à une réunion du Comité Communal Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires. Une réunion avec le SDIS est prévue le 15 mars dans les locaux du CPI.

Monsieur BAUDSON explique qu'il va rencontrer demain la société DACHÉ pour la réalisation d'une étude sur la vidéo protection et d'un chiffrage.

Une proposition de projet sera ensuite évoquée lors de la commission « Sécurité » puis en Conseil Municipal pour validation par la Commission Départementale de la Vidéo protection.

Monsieur BAUDSON s'est rapproché du maire de Cramoisy qui a procédé à l'installation de 12 caméras sur sa commune. Les subventions pour le financement peuvent s'élever à 80%.

Madame GENIPA demande par le biais de la page facebook s'il est possible de revoir le prix de la cantine selon le quotient familial.

Monsieur DELVALLET rappelle qu'actuellement il y a un tarif pour les cirois et 1 tarif pour les extérieurs. Il propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'une prochaine commission pour en discuter.

Monsieur le Maire remercie la société MJ System pour la retransmission du conseil municipal et le prêt du matériel.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

CIREs-LES-MELLO, le 15 Mars 2021

Le Maire,

Alain GUÉRINET



